

Qualité de l'eau

Échantillonnage

Partie 2 : Guide général sur les techniques d'échantillonnage

E : Water quality — Sampling — Part 2 : Guidance on sampling techniques

D : Wasserbeschaffenheit — Probenahme — Teil 2 : Anleitung zur Probenahmetechnik

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'AFNOR le 5 novembre 1993 pour prendre effet le 5 décembre 1993.

Remplace le fascicule de documentation T 90-512, de septembre 1988.

correspondance La norme européenne EN 25667-2:1993 a le statut d'une norme française. Elle reproduit intégralement la norme internationale ISO 5667-2:1991.

analyse Le présent document fournit, avec la norme homologuée NF EN 25667-1 et le fascicule de documentation T 90-513, un ensemble de recommandations concernant l'échantillonnage des eaux en vue d'analyses physico-chimiques, biologiques et microbiologiques.

descripteurs **Thésaurus International Technique** : essai des eaux, eau, qualité, pollution de l'eau, échantillonnage, échantillon, matériel d'échantillonnage, conditions générales.

modifications Par rapport au fascicule de documentation T 90-512, mise à jour de l'ensemble du texte et notamment réduction de l'article «types d'échantillonnage» et suppression du paragraphe relatif au nettoyage des récipients pour échantillons.

corrections

Membres de la commission de normalisation

Président : M HENNEQUIN

Secrétariat : MLE THOMAS — AFNOR

M	ADAM	MINISTERE DE L'AGRICULTURE — CONSEIL GENERAL GREF
M	BENSOAM	INERIS
M	BLANC	OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
M	BOZIO	VILLE DU MANS
M	BRENER	LYONNAISE DES EAUX DUMEZ
M	BREUZIN	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE
M	CABRIDENC	INERIS
M	DELATTRE	INSTITUT PASTEUR LILLE
M	DIDENOT	RHONE POULENC INDUSTRIALISATION
M	DUCASSE	BSN
M	DUNGLAS	MINISTERE DE L'AGRICULTURE — CONSEIL GENERAL GREF
M	FAUGERE	INSTITUT EUROPEEN DE L'ENVIRONNEMENT DE BORDEAUX
M	FENAIN	UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES
M	FERREC	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT — DPPR
M	GEOFFRAY	INSTITUT PASTEUR LYON
M	GIBERT	COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
M	GRIMOT	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
MME	HAUSS	ELF ATOCHEM
M	HENNEQUIN	LABORATOIRES WOLFF
MLE	JAUBERT	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
M	JOURNET	AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE
M	LE PALUD	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
M	LE PIMPEC	CEMAGREF
M	LE SAUX	ASSOCIATION DES LABORATOIRES AGREES POUR LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
MME	LINTIGNAT	CEMAGREF
M	MANCEAU	AFNOR
M	MANTISI	ELF ATOCHEM
M	MARCHANDISE	LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSEES
M	MONTIEL	SAGEP
M	MORLOT	LABORATOIRE D'HYGIENE RECHERCHE SANTE PUBLIQUE
M	PEREIRA-RAMOS	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
M	PICHON	CENTRE TECHNIQUE DU PAPIER
M	PITOT-BELIN	LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE
M	PREVOT	MINISTERE DE L'AGRICULTURE — DIRECTION ESPACE RURAL ET FORET
MME	RAUZY	VILLE DE PARIS — CRECEP
MME	RICHARD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT — DIRECTION DE L'EAU
M	ROCHE	MINISTERE DE L'AGRICULTURE — CONSEIL GENERAL GREF
M	ROSE	INERIS
M	TRICARD	MINISTERE DE LA SANTE — DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
MME	WELTE	SAGEP

Avant-propos national

Références aux normes françaises

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises identiques est la suivante :

ISO 5667-1 : NF EN 25667-1 (indice de classement : T 90-511)

ISO 5667-3 : T 90-513

ISO 6107-2 : T 90-502

Les autres normes mentionnées à l'article «Références normatives» n'ont pas de correspondance dans la collection des normes françaises. Elles peuvent être obtenues auprès de l'AFNOR.

CDU 628.1/.3:620.113:543.05

Descripteurs : essai des eaux, eau, qualité, pollution de l'eau, échantillonnage, échantillon, matériel d'échantillonnage, conditions générales.

Version française

**Qualité de l'eau — Échantillonnage — Partie 2 : Guide général
sur les techniques d'échantillonnage
(ISO 5667-2:1991)**

Wasserbeschaffenheit — Probenahme —
Teil 2 : Anleitung zur Probenahmetechnik
(ISO 5667-2:1991)

Water quality — Sampling —
Part 2 : Guidance on sampling techniques
(ISO 5667-2:1991)

La présente norme européenne a été adoptée par le CEN le 1993-05-14. Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

Les normes européennes existent en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CEN

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung
European Committee for Standardization

Secrétariat Central : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles